

**Municipal**  
 Jotham Viladoms  
 078/712.35.17  
**Surveillant de la**  
**déchèterie**  
 Rémy Pochon  
 078/603.27.25



**MEMENTO DES DECHETS**  
**Molondin - Chêne-Pâquier**  
**HORAIRE DE LA DECHETERIE**  
**Mercredi: de 17h30 à 18h30**  
**Samedi: de 09h30 à 11h00**



**Municipal**  
 Thomas Weisflog  
 079/464.67.89  
**Surveillant de la déchèterie**  
 Rémy Pochon  
 078/603.27.25

Déchets		Remarques	Collectes
Urbains incinérables		Déchets incinérables (non recyclables) pouvant entrer dans un sac poubelle (papier souillé, briques de boissons, plastiques mous, couche culotte ...). <b>Dans les sacs taxés STRID.</b>	Déchèterie : conteneur Chêne-Pâquier : conteneur au bas du village (fontaine) Molondin : conteneur près de la grande salle
Encombrants incinérables		Déchets incinérables de plus de 50 cm de côté (moquettes, matelas, bois imprégné, meubles, sagex, skis, ...). <b>Le bois est à réduire au maximum afin de gagner de la place dans la benne.</b> Les objets volumineux qui ne peuvent être réduits (par ex. canapé) sont à évacuer directement chez STRID.	Déchèterie : benne incinérables et benne à bois ou chez STRID <sup>1</sup>
Compostables		<b>Déchets de jardin</b> : plantes, gazon, feuilles, paille, branchages, ... <b>Il est vivement conseillé de faire du compost privé.</b>	Déchèterie, compost ou collecte porte à porte
Papier		Journaux, enveloppes, imprimés et correspondances, magazines (sans emballage plastique), annuaires téléphoniques. <b>Le carton doit être plié, le papier assemblé et mis dans la benne afin de prendre le moins de place possible.</b>	Déchèterie : benne à papier
Carton		Tout le carton d'emballage : boîtes en carton, carton ondulé, enveloppes en carton, papier d'emballage. <b>Pliez svp.</b>	Déchèterie : benne à papier
Verre		Bouteilles à boissons et bocaux. Trier par couleur. <b>En cas de doute, mettre au verre vert.</b>	Déchèterie : conteneur à verre Chêne-Pâquier : conteneur au village (ancien local du feu)
PET		<b>Admis</b> : Bouteilles de boissons uniquement, avec logo PET <b>Non admis</b> : Bouteilles d'huile et de vinaigre, emballages de produits cosmétiques, à déposer dans les sacs poubelles	Déchèterie : conteneur PET
Flaconnages		Bouteille de lait et tous les flacons plastiques avec bouchon. Flacons de produits ménagers : adoucissant, produit vaisselle, shampoing, douche, ...	Déchèterie benne plastique
Encombrants métalliques		Objets <b>non électriques</b> avec plus de 50% de métal. Tous les gros objets métalliques, sommiers, casseroles, outils, vélos, mobilier métallique. <b>Mettre aux encombrants les éléments combustibles</b> (tissu, caoutchouc, ...).	Déchèterie : benne à métaux
Fer blanc		<b>Boîtes de conserve</b> : rincer dans la dernière eau de vaisselle (si besoin). <b>Ecrasé à la déchèterie par vos soins.</b>	Déchèterie : conteneur spécifique
Aluminium		Cannettes, tubes et barquettes. Pas d'emballages composites. A séparer soigneusement du fer blanc. <b>Ecrasé à la déchèterie par vos soins.</b>	Déchèterie : conteneur spécifique
Capsules Nespresso		Attention : les capsules en plastique ne sont pas recyclables.	Déchèterie : conteneur spécifique
Textiles		Textiles usagés, chaussures et jouets. <b>Emballés dans un sac plastique.</b>	Déchèterie : conteneur textura
Inertes		Porcelaine, faïence, vitres, miroirs, briques, béton concassé, terre, gravats, plâtre, ciment. <b>L'éternit n'est pas admis.</b>	Déchèterie : benne d'inertes
Pierres		Voir avec le Municipal de votre commune.	
Appareils électriques et électroniques		Appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.), aspirateurs, robots ménagers, jouets, machines et équipements de sport électriques.	En priorité : reprise par les fournisseurs ou chez STRID <sup>1</sup>
Appareils électroménagers		Appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, fours micro-ondes, ...	Reprise par les fournisseurs ou chez STRID <sup>1</sup>
Déchets spéciaux ménagers		Peintures, solvants, spray aérosol, acides, bases, déchets avec mercure, liquides et solides non identifiables, phytosanitaires. <b>Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC.</b> Ils doivent être neutralisés avant d'être éliminés.	} Reprise par les fournisseurs ou collecte itinérante par STRID (5x/an) <sup>2</sup>
		Batteries de véhicules, piles au plomb, accumulateurs.	
		<b>Médicaments : ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC</b>	
		Huiles minérales : moteur et engrenage, vidange, hydraulique. Huiles végétales : friteuse, glycérine, salade, machine à coudre. Ampoules et néons : ampoules économiques, ampoules LED, ampoules au mercure, néons.	Déchèterie : conteneur spécifique ou chez STRID <sup>1</sup>
Pneus		Payant. Prix sur demande.	STRID <sup>1</sup>
Cadavres d'animaux		<b>Ne pas enterrer les dépouilles de plus de 10 kg.</b>	Clos d'équarrissage d'Yverdon 024 425 25 23

<sup>1</sup> Des cartes d'accès au centre de tri STRID d'Yverdon sont disponibles sur demande auprès des greffes (frais à votre charge).

<sup>2</sup> Les dates de collectes sont disponibles sur les sites internet des communes et sont également communiquées dans les tout-ménages.

Pour toutes quantités importantes de déchets, merci de vous adresser au préalable au surveillant de la déchèterie. La Municipalité - janvier 2023